

Directeur de l'Ecole de Musique Intercommunale

Offre n° O004260616001069

Publiée le 16/06/2026



Synthèse de l'offre

Employeur : CC DU SISTERONAIIS-BUECH

Lieu de travail : 4bis Place du Général de Gaulle, Sisteron (Alpes-de-Hte-Provence (04))

Poste à pourvoir le : 01/09/2026

Date limite de candidature : 18/07/2026

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Enseignement artistique

Grade(s) recherché(s) : Attaché

Prof. d'enseign. artist. cl. normale

Métier(s) : [Directeur ou directrice d'établissement d'enseignement artistique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps complet

Rémunération indicative : Rémunération indiciaire

Descriptif de l'emploi :

Le directeur de l'École de musique intercommunale (EMI) assure l'encadrement d'une équipe de 22 enseignants artistiques et de 3 assistantes administratives répartis sur 4 sites.

Il est garant de l'organisation pédagogique, administrative et budgétaire des enseignements artistiques sur les 4 sites, et celle de l'éducation artistique et culturelle essaimée sur les 60 communes du territoire.

Il est placé sous l'autorité de la direction du Pôle « Services aux communes et à la population » de la CCSB et agit dans le cadre de la politique sociale d'intérêt communautaire comme défini dans ses compétences.

Le directeur assure les missions suivantes :

- définition du nouveau projet d'établissement en collaboration avec la direction de pôle et les élus
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- gestion et analyse budgétaire
- représentation institutionnelle avec les acteurs culturels du territoire
- participation au développement de la transversalité de l'EMI avec les services communautaires
- élaboration des notes de synthèse et délibérations pour le bureau et le conseil communautaire
- transmission régulière à la Directrice de Pôle des informations, alertes, propositions...

Missions / conditions d'exercice :

ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- Élaboration et mise en œuvre du Projet d'établissement pluriannuel et des règlements
 - o Dresser un bilan du projet d'établissement échu, coconstruire le prochain et veiller à sa mise en œuvre au regard des objectifs fixés par les élus ;
 - o Planifier et conduire les réunions de service, rendre compte régulièrement et informer la direction de l'avancée ou des freins rencontrés ;
 - o Pérenniser le plan d'éducation artistique et culturelle en lien avec les établissements scolaires (orchestres à l'écoles, classes vocales et interventions musicales traditionnelles) et mener des actions culturelles pour tous les publics ;
 - o Mettre à jour les tableaux de bord relatifs aux statistiques de l'activité de l'EMI
 - o Faire appliquer les règlements votés (règlement intérieur, conseil d'établissement, du personnel de la CCSB, charte

RGPD,);

- o Finaliser le règlement des études

- o Réaliser chaque année un rapport d'activités

- Organisation des études d'enseignement artistique spécialisé

- o Développer la fréquentation des sites de Laragne et de Serres

- o Proposer des stages ponctuels de danse sur le site de Laragne

- o Veiller à la conformité des enseignements avec les schémas nationaux d'orientation pédagogique et les deux schémas départementaux d'enseignement artistique ;

- o Accompagner par un plan de formation les équipes pédagogiques et administratives vers la mise en place des différents parcours d'étude

- o Développer les outils numériques d'apprentissage musical (orchestres numériques, musique électronique, MAO).

- o Réaliser en concertation avec l'équipe pédagogique un règlement des études.

- Conseil et orientation des élèves

- o Gérer les relations entre les élèves, les parents, les professeurs et les assistantes ;

- o Superviser l'évaluation (restitutions publiques, assiduité, livret de suivi de l'élève) ;

- o Assurer les temps intermédiaires et finaux des évaluations, notamment en inscrivant les élèves aux épreuves départementales.

- Réseau et partenariats

- o Renforcer les partenariats départementaux et tisser un réseau d'acteurs culturels sur le territoire ;

- o Travailler à l'identification de l'EMI comme un pôle-ressources du territoire (centre de formation, d'apprentissage, d'information, d'accueil des pratiques en amateur...) ;

- o Gérer la tenue d'un conseil d'établissement réunissant nos partenaires, les élus, la direction de Pôle.

- Sécurité des usagers dans et hors des bâtiments

- o Alerter des besoins d'amélioration nécessaires au cadre de vie professionnelle ;

- o Contribuer à la mise en œuvre du Document Unique des ERP ;

- Gestion financière de l'établissement (fonctionnement et investissement)

- o Veiller à l'entretien et au renouvellement du parc instrumental et de sonorisation ;

- o Superviser la régie de recettes gérée par les assistantes ;

- o Faire évoluer la grille tarifaire au regard vers une tarification sociale.

- Gestion des ressources humaines

- o Développer les compétences du personnel en mettant en place un plan de formation pluriannuel concerté ;

- o Accueillir ponctuellement des étudiants-stagiaires en licence ou master politiques culturelles.

- o Travailler en partenariat étroit avec la Référente des Ressources Humaines désignée pour l'EMI

- Gestion des supports de communication en collaboration avec les assistantes

- o Relayer efficacement les besoins et promouvoir les actions conduites par l'EMI auprès du service communication (Facebook, livret d'accueil commun, site internet, relations avec la presse...).

- Diffusion

- o Maintenir le rayonnement de l'EMI sur l'ensemble du Territoire de la CCSB ;

- o Poursuivre une dynamique forte de projets fédérateurs impliquant les enseignants des 4 sites et ceux des établissements scolaires ;

- Veille artistique liée à l'actualité du métier

- o Se tenir au fait des évolutions en matière de politiques culturelles, d'EAC, d'enseignement artistique spécialisé, des parcours d'études supérieures, des pédagogies innovantes, des formations liées aux évolutions du monde de la création artistique.

- Organisation du Conseil d'établissement

- o Convoquer les élus, les représentants des élèves et des parents, ainsi que les partenaires 1 fois par an ;

- o Etablir l'ordre du jour et communiquer le compte-rendu

ACTIVITES SECONDAIRES :

- o Participer ponctuellement aux réunions de service, de pôle et de réseau,

- o Participation aux formations de l'ensemble du personnel de la CCSB,

- o Représenter la CCSB en l'absence de la direction de pôle

MOYENS ET CONDITIONS D'EXERCICE :

- Moyens (humains, matériels, financiers) mis à disposition

- o Ordinateur + imprimante/photocopieuse + téléphone,

- o Outils bureautiques (Microsoft Office), accès internet + Gestion Electronique des Documents (GED),

- o Fournitures de bureau et mobilier,

- o Véhicule de service pour les déplacements (en fonction des disponibilités).

- Conditions d'exercice :

- o Travail en bureau et déplacements fréquents,

- o Rythme de travail nécessitant une grande réactivité avec des pics d'activités,

- o Discrétion professionnelle ;

- o Travail assis sur écran ;

- o Titres restaurant ;

- o Participation au régime de prévoyance et de complémentaire santé ;
- o Comité national d'action sociale.

Profils recherchés :

- Formation et qualification

- o Concours de Professeur d'enseignement artistique chargé de direction ou concours d'attaché territorial.
- o Parcours de formation de direction d'établissement d'enseignement ou Master de Politiques culturelles ;
- o Une expérience de direction d'établissement d'enseignement artistique spécialisé serait un plus.

- Compétences

Compétences techniques

- o Aptitude à la gestion de projets, compétences pédagogiques affirmées, qualités de synthèse, qualités de rigueur et d'organisation, compétences informatiques ;
 - o Connaissance des textes réglementaires ministériels et interministériels et rapports relatifs au fonctionnement des établissements d'enseignement artistique (schémas nationaux d'orientation pédagogique, départementaux, chartes, etc.) ;
 - o Savoirs fondamentaux sur les pédagogies dites actives et celles destinées aux porteurs de handicap ;
 - o Connaissance du cadre réglementaire de l'organisation de spectacle (sécurité ERP, assurances) et de la Responsabilité Sociale des Organisations (RSO) comprenant les VHSS ;
- Compétences relationnelles
- o Discrétion professionnelle, devoir de réserve ;
 - o Sens du service public, gestion de situation de conflit, qualités d'écoute et de médiation, sens des relations humaines, sens de la communication ;
 - o Faire preuve de réactivité et être force de proposition ;
 - o Savoir prendre des initiatives tout en rendant compte ;
 - o Capacité à transmettre et à communiquer (oral et écrit).

- Compétences managériales

- o Conduite de réunions, gestion d'équipe, hiérarchisation des tâches

Contact et modalités de candidature

Contact : 0492651371

Informations complémentaires :

CV et lettre de motivation à adresser à M. TEMPLIER, Président de la CCSB, par mail : ressources.humaines@sisteronais-buech.fr

Avantages : Tickets restaurants, CNAS, Régime indemnitaire

Adresse de l'employeur : CC DU SISTERONAIIS-BUECH

> PL DE LA REPUBLIQUE - BP 100 - HOTEL DE VILLE
04200 SISTERON

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.